Acquisition foncière de parcelles situées dans l'espace de mobilité du fleuve Loire

Loire nature Centre de Ressources

RETOURS D'EXPÉRIENCES

ACQUISITION

1 Présentation générale

SUPERFICIE
115 ha

DATE DE RÉALISATION
2009-2012

LOCALISATION DE L'EXPÉRIENCE
Régions Auvergne et Bourgogne
Département de l'Allier et de Saône-et-Loire
Communes de Saint-Martin-des-Lais et Vitry-sur-Loire

TYPES DE MILIEU CONCERNÉS PAR L'ACTION
Falaises d'érosion , Pelouses, Prairies pâturées

ENJEU ASSOCIÉ À CETTE EXPÉRIENCE
Préservation de l'espace de mobilité

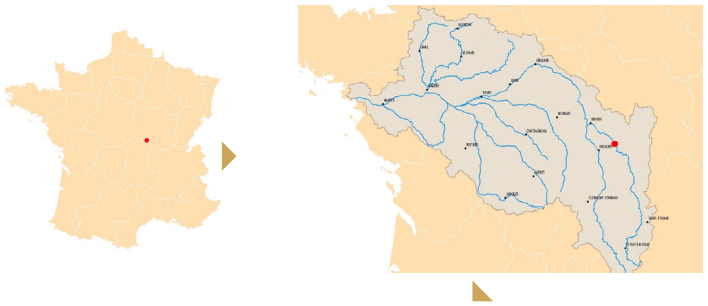

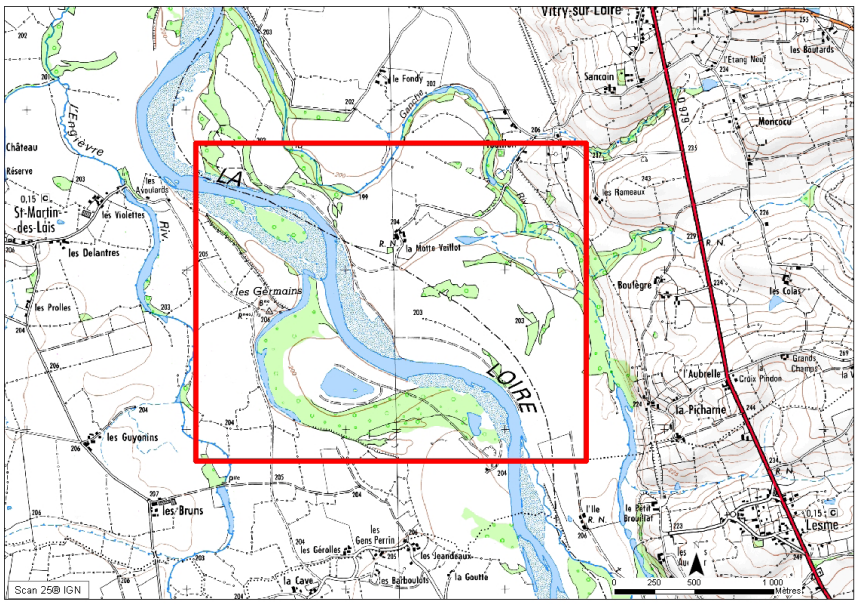

Contexte

CADRE DU PROJET
Plan Loire grandeur nature 2007 2013 Contrat territorial Val de Loire

COÛT TOTAL
260 600 euros

FINANCEURS
AELB, FEDER Loire.

PARTENAIRES
Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier, Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Structure

Conservatoire d'espaces naturels Allier

NOM : Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (en appuie des deux maîtres d'ouvrages qui sont les communes de Saint-Martin-des-Lais et Vitry-sur-Loire)
ADRESSE : Maison des associations rue des écoles 03500 Châtel-de-Neuvre
TÉLÉPHONE : 04 70 42 89 34
EMAIL : conservatoire.allier@espaces-naturels.fr
CONTACT : Daniel Mayerau
SITE WEB : **www.conservatoire-sites-allier.fr**

Descriptif de la structure

Créée en 1992, le CEN Allier, anciennement Conservatoire des Sites de l'Allier est une association loi 1901. Cette association à portée départementale a pour objet la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel. Connaitre nos espaces naturels : Le conservatoire réalise des inventaires de flore et de faune qui permettent d'identifier les sites remarquables. Protéger et gérer: L'intervention du conservatoire ne peut se faire qu'avec l'accord préalable du propriétaire (convention, bail, acquisition amiable). Un plan de gestion est alors établi afin de conserver et restaurer les milieux naturels. Valoriser: En plus de son rôle de gestionnaire, le conservatoire sensibilise et informe le public à travers des visites, sorties nature et diaporamas.

2 Site d'intervention

FALAISE À HIRONDELLES DE RIVAGE

Les méandres des Germains correspondent à une vaste zone alluviale située au cœur de la Loire des méandres. Secteur à dynamique latérale active et peu contraint par les digues, la divagation du lit y permet l'érosion des berges et la recharge sédimentaire de la Loire. Cette dynamique génère une mosaïque de milieux naturels, dont certains sont d'intérêt communautaire (forêt alluviale résiduelle, boires et bras morts, pelouses à corynéphores ...). Le site abrite une multitude d'espèces animales et végétales dont plusieurs patrimoniales (sternes, castors, œdicnèmes criards...). De ce fait, il est intégré dans les périmètres des sites Natura 2000 du Val de Loire d'Iguérande à Decize.

3 Enjeux

Le CEN Allier intervient sur le Val de Loire sur le site des méandres des Germains depuis 2002 dans le cadre du programme Loire nature, en lien avec le CEN Auvergne, opérateur du programme à l'échelle régionale. En septembre 2006, un accord foncier a été passé entre les Conservatoires et le plus important propriétaire foncier possédant plus de la moitié des parcelles privées localisées sur le site et réparties de chaque côté de la Loire. Forts de ce partenariat privilégié, les Conservatoires ont pu mettre en place de nombreuses actions de préservation et de sensibilisation. En 2009, ces terrains ont été mis en vente.

Objectifs du maître d'ouvrage

- Sécuriser sur le long terme le **maintien de l'espace de mobilité**,
- Mettre en place une **gestion conservatoire** durable

LA MAÎTRISE DES TERRAINS RIVERAINS DU FLEUVE EST L'OUTIL LE PLUS PERTINENT POUR LE MAINTIEN DE L'ESPACE DE MOBILITÉ, CAR ELLE PERMET DE SÉCURISER SUR LE LONG TERME LA DIVAGATION DU LIT.

Pour mener à bien ce projet d'acquisition, il convenait de pouvoir associer les acteurs locaux, les riverains et les partenaires techniques et financiers pour leur présenter les enjeux de préservation du patrimoine naturel et l'importance d'une maîtrise foncière forte pour conduire une gestion conservatoire et durable. La localisation inter-régionale des méandres des Germains nécessitait également d'informer les partenaires institutionnels des deux régions Auvergne et Bourgogne.

4 Actions mises en œuvre

CORYNEPHORUS CANESCENS

Une première réunion d'information, organisée par le CEN Allier et le CEN Bourgogne, a permis de réunir les maires des deux communes, les Conseils généraux de l'Allier et de la Saône-et-Loire, le Conseil régional de Bourgogne et le service gestionnaire de la Loire (DDT 58). L'objectif de cette réunion était de présenter les enjeux de conservation du patrimoine naturel mais également d'étudier les différents scénarii d'acquisition tant au niveau des porteurs du projet que des sources de financements potentielles. Parallèlement, la Fédération des chasseurs de Saône-et-Loire s'est positionnée pour l'acquisition et la gestion de ces terrains. Des rencontres ont eu lieu entre les CEN Allier, CEN Bourgogne et la Fédération des chasseurs pour envisager un partenariat sur le projet d'acquisition et a minima sur la gestion des terrains. Ce premier projet n'a cependant pu aboutir faute d'un accord unanime sur les partenariats envisagés. Les Conservatoires ont alors consulté les deux communes sur leur positionnement quant à l'acquisition en indiquant que les Conservatoires se porteraient candidats au cas où les communes ne seraient pas intéressées. Les deux communes se sont prononcées favorablement sur le principe de l'acquisition. Les dossiers de demande de financements ont alors été construits en faisant intervenir l'Agence de l'eau et des fonds européens (FEDER), ainsi qu'une part d'autofinancement des communes.

Résultats

Un peu plus de trois années se sont écoulées entre la mise en vente des terrains et l'achèvement des opérations d'acquisition (automne 2011 pour Saint-Martin-des-Lais et mars 2012 pour Vitry-sur-Loire). Pour la commune de Saint-Martin-des-Lais (03), le Conseil régional s'est finalement substitué au FEDER pour le financement de l'opération, dont le coût total s'est élevé à 124 900 € pour près de 54 ha. Pour la commune de Vitry-sur-Loire (71) le plan de financement initial a été maintenu et a permis l'acquisition d'un peu plus de 61 ha pour 135 700 €. Dans les deux cas, le calcul des surfaces s'est basé sur le cadastre, mais une évaluation des terres érodées a été réalisée sous SIG afin de soustraire les terrains laissés à la rivière.

Les deux communes, une fois propriétaires, ont signé avec le CEN Allier des baux emphytéotiques de 18 ans (St-Martin-des-Lais) et 30 ans (Vitry-sur-Loire). Une gestion adaptée sera ainsi mise en place par le Conservatoire sur ces terrains.

Une réserve naturelle régionale va être créée sur un périmètre élargie et sera effectif en 2014.

Résultats

115 ha
AQUIS AU SEIN DE L'ESPACE DE MOBILITÉ DE LA LOIRE.

2 baux emphytéotiques
SIGNÉS POUR UNE GESTION À LONG TERME.

OEDICNÈME CRIARD

Conservatoires d'espaces naturels
La Fédération

RÉALISÉ PAR LA FÉDÉRATION DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS
6 rue Jeanne d'Arc, 45000 Orléans - Tél. : 02 38 24 55 00 - Fax : 02 38 24 55 01

OCTOBRE 2014